



Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s

C.D. DE
CHATEAUDUN

affilié à la Fédération
Générale
Autonome des
Fonctionnaires

QUAND LE MEDICAL DERAPE !

Ce jeudi 27 avril 2023 a été encore une journée pleine de surprises pour les agents du CD de CHÂTEAUDUN. Vers 17H00, l'agresseur de notre collègue qui rappelons-le, souffre d'une luxation à l'épaule gauche, et de 15 jours d'I.T.T. a été réaffecté au bâtiment D (QUARTIER ARRIVANT) ! Ben voyons !

Le service médical qui avait délivré à l'agresseur une dispense de Quartier Disciplinaire uniquement le week-end est passé à la vitesse supérieure :

Une dispense de Quartier Disciplinaire TOTALE !!!

Comble de l'ironie, l'énergumène tout joyeux, se paie le luxe de demander d'être placé sous le même régime de détention que les autres détenus du bâtiment. " Bah oui ! La sanction est finie ! " Dit-il !

Le **SPS** redouble tout son soutien au collègue blessé qui lui subie toujours sa peine sans suspension ni dispense !

Le **SPS** s'insurge de cette décision du service médical « *la boîte de Pandore est désormais TOTALEMENT ouverte !* " Le message à la population pénale est clair comme de l'eau de roche, c'est donc le médecin qui fait la pluie et le beau temps sur notre CD! Le **SPS** demande une contre-expertise à un autre médecin afin de confirmer ou pas les décisions médicales rendues par le docteur de l'établissement.

Le **SPS** avait déjà échangé en toute transparence avec le chef d'établissement sur ce sujet. Il nous avait expliqué que cette décision s'imposait à lui de part la nature même du certificat médicale établi, et le CE nous avait affirmé être sur la même ligne de conduite que nous, optant pour le transfert disciplinaire. Le **SPS** réitère et exige le transfert le plus rapidement possible de ce spécimen vers un autre établissement !

Le SPS, 100% Surveillant(e)s, 100% Indépendant !

Le 28 avril 2023, le bureau local.

Mail : sps-cpos@outlook.fr site internet : www.sps-penitentiaire.fr